N°25- 2021

25/06/2021

CULTURE viande

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

FLASH

Porc : la Chine tousse, l'Europe s'enrhume

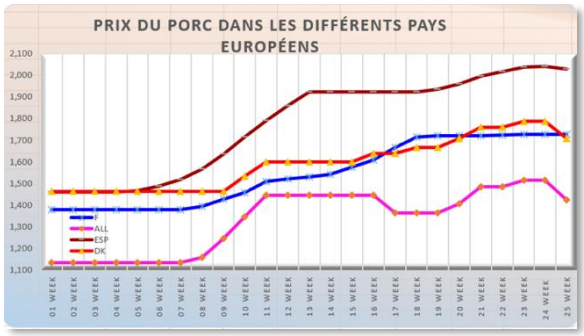

Le recul des exportations européennes des viandes porcines vers la Chine fait vaciller les cours dans les pays de l'UE. L'Espagne, 1er exportateur européen vers la Chine, affiche un repli de ses prix, notamment des pièces de découpe. La concurrence entre abattoirs est vive et les offres vers les partenaires UE très compétitives. Le Danemark, avec un repli de -9 cts, cède à la France la 2ème place du prix du porc européen. La Belgique et les Pays-Bas enregistrent de forts reculs (respectivement -10 cts et -9 cts). La France, en dépit d'une offre limitée, accuse un recul de -5 cts cette semaine. Une fois encore, l'Allemagne a donné la tendance avec cette baisse de -9 cts. Pour la semaine à venir, l'Allemagne stabilise les prix. L'inquiétude grandit toutefois parmi les producteurs européens : les cours pourraient encore se dévaloriser, alors que les prix de l'aliment continuent de flamber.

Porc / Bilan Commerce extérieur (1er trimestre 2021) : le marché chinois, pivot du commerce européen du porc

Par rapport à 2020, les exportations françaises (cf. tableau) sur les 4 premiers mois de 2021 sont stables. La progression du commerce vers la Chine (+67 %) compense le recul vers les autres destinations et notamment les pays de l'UE (-27%). Les Philippines affichent +166%, mais avec un volume faible. En valeur, les exportations françaises de ces premiers mois diminuent (-1.5%). Nos importations sur les 3 premiers mois de 2021 confirment un mouvement de reprise en volume (+1.1 %). L'**Espagne,** le principal fournisseur de la France, affiche des chiffres étals (-0.3 %). L'**Allemagne,** privée d'export pays tiers, progresse sur l'UE et la France (+14.8%).

Tous produits (hors vifs)	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	Cumul mensuel			Cumul mensuel		
Destinations	4 mois 20	4 mois 21	%/20	4 mois 20	4 mois 21	%/20
Chine	57,7	96,3	+66,9	129,3	213,9	+65,4
Italie	39,6	24,6	-37,8	86,5	45,7	-47,1
Espagne	29,2	19,2	-34,2	35,5	25,7	-27,6
Belgique	16,3	16,9	+4,2	47,0	43,7	-6,9
Philippines	4,9	13,1	+166,7	10,3	23,2	+124,6
Allemagne	10,7	12,4	+15,7	38,4	36,5	-5,0
Pays-Bas	17,6	10,8	-38,6	29,0	19,0	-34,3
Royaume-Uni	10,6	9,2	-12,9	31,3	29,0	-7,5
Pologne	6,3	6,0	-3,7	14,5	10,9	-24,9
Japon	5,0	4,5	-10,9	22,4	20,5	-8,3
Grèce	8,3	4,4	-47,2	16,3	6,6	-59,5
Bulgarie	5,5	4,1	-25,4	10,7	6,1	-42,9
UE-27	160,1	116,4	-27,3	337,3	230,0	-31,8
Pays tiers	95,9	140,9	+46,9	230,5	329,2	+42,8
Total	256,0	257,3	+0,5	567,8	559,2	-1,5

Au niveau européen, l'UE a exporté plus de 2 M de tonnes de porcs sur les 4 premiers mois de 2021, soit une progression de +15 %. L'**Espagne** domine le marché export de l'UE, profitant de l'absence de l'**Allemagne,** pour conforter ses expéditions vers la Chine. L'**Espagne** progresse de + 61 %. La **France** avec 141 000 t exportées progresse de +47%. L'**Allemagne** pour cause de FPA, affiche un repli de -52% avec 200 000 t, en reportant ses exportations vers l'Europe : **Pologne** +73%, **Hongrie** +55%, **Italie** +21%, **France** +15%, ainsi que vers **Hong Kong** (+349%).

Observatoire des Prix et des Marges : la hausse des volumes de haché impacte les indicateurs à la baisse

*« Les indicateurs de marge brute (différence entre la valeur de vente et le coût en matière première) du **maillon abattage-découpe** ont globalement progressé pour la viande porcine et sont restés stables pour la viande bovine. L'augmentation de la demande de viande hachée en 2020, liée aux confinements successifs, s'est traduite par une hausse des fabrications à partir de viande allaitante ou de muscles traditionnellement mieux valorisés* ». C'est ce qu'indique le Rapport annuel de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges (OFPM) remis au Parlement et présenté ce 15 juin à la presse *(webinaire : ici).* A l'amont, les prix à la production ont diminué à l'exception notable de la viande ovine :

- en **viande porcine**, bien que tirée par la demande asiatique, la cotation E + S a diminué de -8 cts/kg en 2020 par rapport à 2019, conséquence du contexte sanitaire et de la fièvre porcine en Allemagne. *"Sur la viande porcine, nous avions vécu une année 2019 relativement exceptionnelle avec la montée en puissance de la demande chinoise*", a rappelé Philippe Chalmin *(photo)*, président de l'OFPM. Malgré l'apparition en Europe de quelques foyers de fièvre porcine africaine, les prix sont restés en 2020 *"à des niveaux relativement satisfaisants"*, en moyenne 1,57 euro/kilo carcasse, a estimé M. Chalmin ;

- en **viande bovine**, *« la forte hausse de la consommation de viande hachée a eu pour conséquence de modifier la valorisation des carcasses* » a indiqué P. Chalmin. Le prix moyen pondéré des gros bovins entrée abattoir s'est ainsi replié de -4cts/kg ; - en **viande de veau**, les cours ont reculé de -10cts/kg, conséquence de la pandémie de Covid et de la fermeture des circuits de restauration hors domicile.

L'indicateur de marge brute de la **distribution** progresse pour le panier de viande bovine ou le jambon libre-service ; il est en repli pour le porc frais, le steak haché. Interrogé par l'AFP, M. Chalmin a souligné le caractère "très, très particulier" de la conjoncture en 2020, avant de renvoyer au prochain rapport, en 2022. ***Communiqué de Presse : ici.***

Inaporc : les cotisations ATM rendues obligatoires au 1er janvier 2022

Le conseil d'administration d'Inaporc réuni ce 23 juin a décidé de rendre les cotisations ATM obligatoires au 1er janvier 2022, afin de financer l'équarrissage. Ces cotisations versées par les éleveurs (20%) et les distributeurs (80%) ont vocation à assurer le coût total de l'équarrissage - Animaux Trouvés Morts en ferme. Les familles d'aval d'Inaporc représentées par Thierry Meyer (Culture Viande) s'étaient clairement exprimées pour la sécurisation du financement de l'équarrissage et pour une CVO aval. Les comités régionaux porcins de Bretagne et des Pays de la Loire ont appelé à ouvrir une concertation de toute la filière afin de définir une nouvelle feuille de route pour l'interprofession, des perspectives sur l'avenir de la filière porc et des priorités. Culture Viande sera force de propositions.

Les entreprises s'engagent dans le recyclage des emballages en polystyrène

L'interdiction des emballages en polystyrène à très court terme s'était imposée dans les discussions du projet de loi « Climat et résilience », alors que la loi AGEC prévoyait leur recyclage. Conscients des enjeux environnementaux liés à l'utilisation des emballages plastiques à usage unique, mais contraints par les obligations sanitaro-technico-économiques auxquelles ils doivent répondre, les metteurs en marché de produits frais représentés par Célene et Syndifrais, alliés aux intervenants de la chaîne de valeur des emballages en plastiques, Citéo, ainsi qu'aux acteurs impliqués dans le recyclage, se sont engagés, dans une Charte transmise le 14 juin au MTE (Ministère de l'Environnement), à créer les conditions du recyclage des emballages en polystyrène, en matériaux aptes au contact alimentaire. Un calendrier est joint à cette charte dont la première étape, fixée en fin d'année, nous éclairera sur la faisabilité technique du recyclage chimique. A défaut, un plan de sortie opérationnel sera élaboré. La ministre de l'Écologie, Barbara Pompili, s'est exprimée ce 16 juin sur cette Charte et, ce 17/06, l'ensemble des amendements au projet de loi interdisant le polystyrène a été rejeté. Dans sa version actualisée, le projet de loi impose néanmoins la création d'une filière de recyclage du polystyrène en 2025.